

# RFC 5741 : On RFC Streams, Headers and Boilerplates

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 5 janvier 2010

Date de publication du RFC : Décembre 2009

<https://www.bortzmeyer.org/5741.html>

---

Les textes sacrés de l'Internet, les RFC, comprennent un certain nombre d'éléments obligatoires, souvent collectivement appelés "*boilerplates*" et comprenant, par exemple, les conditions légales d'utilisation du RFC. Ce RFC 5741<sup>1</sup> écrit par l'IAB les décrit et les précise. Il a depuis été remplacé par le RFC 7841.

Les éléments existants comme "*Category : Experimental*" ne suffisaient pas à transporter toute l'information nécessaire. Depuis la formalisation des **voies** dans le RFC 4844, les différents circuits de publication des RFC, il était devenu crucial de déterminer facilement de quelle voie venait un RFC. (Les anciens RFC étaient tous marqués comme provenant d'un mystérieux "*Network Working Group*", cf. RFC 3.)

Donc, dans sa section 2, notre méta-RFC rappelle que, non seulement tous les RFC ne sont pas des normes (RFC 1796), mais que tous ne sont pas des documents issus de l'IETF, qui n'est qu'une voie parmi d'autres (quoique la plus prolifique). Ainsi, un RFC peut très bien être publié sans que l'IETF n'aie pu donner un avis sur des points comme la sécurité ou le contrôle de congestion, par le biais de procédures comme le "*IETF Last Call*" ou l'examen par l'IESG.

La section 3 liste les éléments qui forment la structure d'un RFC. Il y a l'en-tête général (section 3.1) qui, pour notre RFC, est :

Internet Architecture Board (IAB)  
Request for Comments: 5741  
Updates: 2223, 4844  
Category: Informational

L. Daigle, Ed.  
O. Kolkman, Ed.  
For the IAB  
December 2009

---

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc5741.txt>

indiquant qu'il est issu de la voie IAB, qu'il porte le numéro 5741, qu'il est de la catégorie « Pour information » (les catégories sont décrites dans le RFC 2026), etc. Les autres voies sont IETF, IRTF et « soumission indépendante ».

Après cet en-tête vient un paragraphe (section 3.2.2) qui décrit clairement la voie par laquelle ce RFC est passé. Par exemple, pour une soumission indépendante, le texte (qui est sujet à évolution, en synchronisation avec la définition des voies) actuel est « *This is a contribution to the RFC Series, independently of any other RFC stream. The RFC Editor has chosen to publish this document at its discretion and makes no statement about its value for implementation or deployment.* ».

Je ne reprends pas ici tous les éléments, qui sont décrits dans cette section 3. Notons simplement le "copyright", issu des RFC 5378 et RFC 4879, et l'ISSN des RFC, 2070-1721.

Question mise en œuvre, les programmes XSLT de Julian Reschke sont apparemment à jour pour ce RFC <<http://xml.resource.org/authoring/README.html#rfc2629.xslt>> (voir l'annonce officielle <<http://lists.xml.resource.org/pipermail/xml2rfc/2010-January/003882.html>>). Par contre, `xml2rfc` <<http://xml.resource.org/>> ne semble pas encore adapté. (Rappelez-vous que, depuis, ce RFC a été remplacé par le RFC 7841.)